

Conditions Générales d'utilisation du service Djezzy Chat

Article 1 - Objet

Les présentes conditions relatives au service Djezzy Chat relèvent des conditions générales d'abonnement au service Chat. Elles ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles OTA fournit à ses clients (ci-après utilisateurs) le service Djezzy Chat.

Article 2 - Description du chat

- 2.1 Le service Djezzy Chat offre la possibilité aux clients D'OTA d'échanger de manière anonyme des messages sur des canaux thématiques sur un thème proposé par OTA ou sur des espaces de discussion « privée».
- 2.2 L'utilisateur peut échanger des messages SMS Sur le canal auquel il s'est inscrit, et en faire ainsi profiter tous les autres participants au canal, avec un pseudonyme en particulier.

L'utilisateur peut consulter sur le canal :

- Les derniers messages envoyés;
- Les meilleurs messages ou news, sélectionnés par les animateurs du service.

2.3 A tout moment, L'utilisateur peut :

- Se désinscrire pour ne plus faire partie d'aucun des canaux et quitter ainsi temporairement ou définitivement le service;
- Quitter temporairement le canal en cours pour ne plus recevoir de messages via le service chat;
- Revenir sur le canal;
- Changer de canal;
- Rechercher des utilisateurs selon des critères ou des profils sélectionnés;
- Gérer une liste d'amis; une liste noire de pseudonymes ne pouvant plus lui adresser de message;
- Créer son profil et/ou son CV, qui seront rendue publique sur le service;
- Participer à des groupes de discussion.

Tous les messages SMS doivent être envoyés sur le numéro court dédié à ce service (2222) pour le SMS

Article 3 - Modalités d'inscription au service Djezzy Chat :

En accédant au service, l'utilisateur accepte irrévocablement et sans réserve les présentes conditions générales. La dernière version des dites conditions peut être consultée sur le site Internet de Djezzy accessible à l'adresse www.Djezzygsm.com

3.1 L'accès au service Chat Djezzy est réservé aux clients d'OTA préalablement inscrits au service chat.

L'inscription au service Djezzy Chat s'effectue en envoyant un SMS avec une formule « Moi espace Pseudo » depuis le téléphone mobile au **2222** et suivre les instructions données sur les messages reçus.

3.2 Tout utilisateur inscrit au service Djezzy Chat peut décider à tout moment de ne plus y participer. Il lui suffit alors d'envoyer un message avec la commande "OUT ou QUIT" depuis son mobile,

Article 4 - Tarifs

- 4.1 L'inscription ainsi que tous les messages envoyés au service Chat sont facturés selon le prix communiqué sur les médias ou sur le site de Djezzy www.Djezzygsm.com
 La participation au service depuis le mobile implique l'émission de messages à l'initiative du client, ces messages sont émis par SMS. Le tarif de l'émission des SMS est spécifié dans le site Djezzy.
- 4.2 Toute modification tarifaire relative au service sera portée à la connaissance des utilisateurs au moins une semaine avant leur entrée en vigueur. Ces modifications tarifaires seront applicables à tous les utilisateurs qui restent libres de mettre fin à leur inscription au service.

Article 5 - Modification des prestations

Si OTA était amenée, pour des raisons techniques ou commerciales, à supprimer totalement ou partiellement le service, un message spécifique sera porté à la connaissance des utilisateurs inscrits au moins une semaine avant la suppression totale ou partielle du service.

Article 6 - Obligations de l'utilisateur

6.1 Les messages échangés sur le service transitent préalablement à leur diffusion par le serveur de service et font l'objet d'un contrôle par un modérateur. Que ces messages soient diffusés vers un nombre indéterminé de destinataires ou vers un seul utilisateur identifié, ils ne sauraient donc relever de la correspondance privée.

Sont exclus par principe tous messages, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de constituer autant de violations de dispositions légales ou réglementaires.

En particulier, les utilisateurs s'interdisent de diffuser sur le service des messages

- A caractère violent ou pornographique;
- Susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la protection des enfants et des adolescents;
 - Consistant en des histoires pour adultes ;
- Encourageant la commission de crimes et/ou délits ou incitant à la consommation de substances interdites ou réglementées;
- Incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence;
- De promotion ou de publicité commerciale.

6.2 OTA se réserve le droit de ne pas diffuser les messages, public ou privé, des utilisateurs qui ne respecteraient pas ces interdictions.

Les messages émis vers le serveur de service ayant été rejetés par le modérateur seront néanmoins payés par l'utilisateur.

En cas de violations répétées des interdictions ci-dessus, OTA pourra suspendre de manière temporaire puis définitive la participation de l'utilisateur concerné au service.

Article 7 - Responsabilités d'OTA

La responsabilité d'OTA ne saurait être engagée en raison du contenu des messages, émis par les utilisateurs du service d'OTA.

OTA est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche du service et prendre les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du service,